

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19240 - 74ÈME ANNÉE

Le gouvernement souhaite un changement dès 2020 pour les fonctionnaires originaires des DOM nommés en France

Congés bonifiés : projet de suppression de la surrémunération et des 35 jours de congés supplémentaires



donc les décideurs politiques d'outre-mer face à une importante responsabilité.

Une des conséquences de la loi du 19 mars 1946 fut la création des congés bonifiés pour les fonctionnaires en poste dans les départements d'outre-mer. Il a fallu plus de 30 ans de luttes pour que ce dispositif soit étendu aux fonctionnaires originaires des départements d'outre-mer mutés en France. Pour ces derniers, il est possible d'avoir un congé bonifié de 65 jours consécutifs tous les trois ans, avec une prise en charge totale du billet d'avion du fonctionnaire et de ses enfants à charge. Durant leur séjour dans leur territoire d'origine, les fonctionnaires touchent une prime de vie chère : 40 % aux Antilles et en Guyane, 35 % à La Réunion. Ils ne bénéficient donc pas de l'indexation qui permet aux titulaires à La Réunion d'avoir une surrémunération de 53 %.

Dans le prolongement des Assises de l'Outre-mer, le gouvernement continue de plancher sur une modification de ce régime.

Une réunion interministérielle en présence du conseiller outre-mer du président de la République s'est tenue le 11 janvier à ce sujet. Son contenu a fuité. Il a été publié par l'association CODIUM (Collectif de défense des intérêts des ul-

Le compte-rendu d'une réunion interministérielle portant sur un changement dans le régime des congés bonifiés des fonctionnaires originaires des départements d'outre-mer en poste en France a eu lieu le 11 janvier. Le cabinet du Premier ministre a pris une décision. Elle se décline dans les propositions suivantes qui seront présentées le mois prochain aux syndicats : congés une fois tous les deux ans au lieu de une fois tous les trois ans, suppression des 35 jours de bonification, suppression de la surrémunération perçue durant le congé, remplacement possible de la prise en charge intégrale des billets d'avion par un forfait. Selon le calendrier évoqué, tout devra être bouclé d'ici juillet, concertation avec les syndicats comprise, par la publication d'un

décret et d'une circulaire d'application. Le document insiste sur ceci : « en entrée de concertation, affichage du principe de la suppression du versement de la surrémunération ». Si le compte-rendu affirme qu'il n'y a « pas de recherche d'économie budgétaire », il est clair que les fonctionnaires originaires des DOM mutés en France subiront une perte de revenu sans compensation. Ceci fait réfléchir car pour cette affaire, le gouvernement a choisi de prendre l'initiative. Rappelons que le 1er février dernier lors du « Grand débat » avec les maires d'outre-mer, le président de la République avait lancé un appel à proposition sur l'évolution de la surrémunération. Sans proposition, la même méthode que les congés bonifiés sera-t-elle appliquée ? Ceci place

tra-marins), ainsi qu'en partie par « Acteurs publics ». Il n'a fait l'objet à ce jour d'aucun démenti. En voici de larges extraits :

« Après discussion avec les participants, le **cabinet du Premier ministre** prend les décisions suivantes :

- sur les principes de la réforme :

a) « partir plus souvent, moins longtemps » ; pas de recherche d'économie budgétaire à l'origine de la réforme ;

b) gains recherchés pour les fonctionnaires (départ plus souvent, tous les deux ans) et pour l'administration (moins de désorganisations liées aux départs de longue durée, souplesse dans la gestion des billets d'avion car le système induit une forte croissance des achats qui ne peut être techniquement soutenue dans le cadre de gestion des achats actuel) ;

c) périmètre : fonctionnaires originaires des départements d'outre-mer.

Au cours de la concertation : ouverture vers les fonctionnaires originaires des autres collectivités d'outre-mer. Envisager les réponses à des demandes de prise en charge des enfants des familles recomposées.

-sur le paquet de négociation :

a) « plus souvent » : départ tous les

deux ans dès 2020 pour ceux qui ont utilisé leurs congés bonifiés en 2018 (les personnes qui ont pris des congés bonifiés en 2017 conserveront le régime actuel) ;

b) « moins longtemps » : suppression des congés supplémentaires mais assouplissement de la règle de limitation au-delà des 31 jours d'absence consécutifs, pour prendre en compte des « jours de route » ;

c) en entrée de concertation, affichage du principe de la suppression du versement de la surrémunération ;

d) acquisition des billets d'avion (enjeux de la charge de gestion des achats et de l'optimisation des prix des billets) : le cabinet du Premier ministre demande au ministère de l'action et des comptes publics de lui soumettre plusieurs scénarios (dont un scénario de forfait donné aux agents) expertisés en interservices avec le ministère des outre-mer, le ministère des solidarités et de la santé, le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et le ministère de la justice. L'expertise devra également porter sur le traitement fiscal en cas de forfait et l'octroi d'avance si le fonctionnaire acquiert lui-même les billets.

Le ministère de l'action et des comptes publics doit en outre expertiser les éventuelles modifications législatives (mention de la bonification de jours...).

- sur le mode opératoire

La concertation avec les organisations syndicales et les principaux employeurs sera conduite par le ministère de l'action et des comptes publics (DGAFP), avec l'appui du ministère des outre-mer. Les contacts avec les parlementaires seront à déterminer entre cabinets du ministère de l'action et des comptes publics et du ministère des outre-mer. Le ministère de l'action et des comptes publics doit préciser le cadre et le calendrier des échanges avec les principaux employeurs (Assistance publique - hôpitaux de Paris, mairie de Paris, ministère de l'intérieur, préfecture de police).

a) Dès à présent : le **cabinet du Premier ministre** demande une expertise des options concernant l'achat des billets d'avion et l'élaboration, pour début février, d'un document de négociation destiné à être porté à la connaissance des organisations syndicales.

b) Déconnexion avec la réforme de la fonction publique : lancement de la concertation en avril ;

c) Deux mois de concertation ;

d) Consultation en mai du conseil national d'évaluation des normes et du conseil commun de la fonction publique ;

e) Juin : saisine du Conseil d'État ;

f) Juillet : publication du décret et de la circulaire d'application. »

In kozman pou la rout

«D'mann in n'afèr konmsa, sé d'mann lo dyab lo bénite»

Dann mon kozman pou la rout yèr, moin la mète an gard kont sak in moun i pé ékri. Par ébzantp yèr té dsi la koulèr noir. Zordi mi parl lo bénite, lo dyab é konpagni é sa osi sé in n'afèr a méfyé. Na d'moun la gingn la mor pou in n'afèr konmsa. I paré té i falé pa dir lo nom Bondyé dann désèrtènn rolijyon pars i apèl sa blasfème. Mé rozman, ziska zordi nou lé dann in sosyété ni pé dir tolérant. Mé laté pa toultan konmsa é in sinp votaz pou kominis té kapab fé modi aou. Fé mète aou an déor d'légliz... bon sa té d'yèr é lé pi d'koméla. Anplis, konm mon profésèr katéshis téi di, sé l'intansyon ki kont é kan ou la poin l'intansyon blasfémé é bin ou i blasfème pa , é pou artourn vite dosi nout kozman , sa i vé dir solman ou l'aprè dmann l'inposib. Alé ! Mi kite azot rofléshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Edito

Macron, Président de l'Union Européenne ?

Le Président français a attendu l'issue des négociations engagées par la Chine et les États-Unis avant d'adresser son courrier aux citoyens européens. L'horizon dégagé sur l'immédiat, il en profite pour tenter de s'imposer comme le 3e homme du moment présent, le Chef de l'Union Européenne.

La date butoir pour arriver à des accords commerciaux bilatéraux entre les 2 grandes économies a été prorogée jusqu'à la fin de ce mois. Une séance de signature est prévue aux États-Unis, accréditant ainsi la thèse d'une victoire totale de Trump. Le contenu est très attendu pour évaluer les dégâts directs et collatéraux. Mais à tout le moins, Trump disposera d'un standard pour fixer ses conditions aux autres pays attaqués par cette guerre commerciale. L'Union Européenne est le prochain rival sur la short-liste de Trump.

Nous avons eu un avant goût à la réunion du G7 au Canada, en juin dernier. Il a lancé les attaques commerciales juste avant de s'y rendre et il passé son temps à torpiller les discussions. Il a fini par refuser la signature de la déclaration finale par un tweet dans l'avion qui le conduisait à Singapour pour rencontre le Président Kim Jeung Un. Son argumentaire est basique : « Nous sommes la tirelire que le monde entier pille. Cela va cesser ». On n'avait jamais vu une telle attitude dans les relations entre pays occidentaux. Pour corser le tout, il a réclamé le retour de la Russie dans le groupe.

Cette année, c'est la France qui préside le G7 et un sommet est prévu, en août à Biarritz. Pour avoir la présence de Trump, Macron joue sur 2 tableaux. Il donne des gages à Trump, notamment sur le dossier du Venezuela quitte à porter un coup aux valeurs républicaines. Maintenant, il veut s'affirmer comme Chef de l'Union Européenne. Il écrit une lettre personnelle aux citoyens européens, faisant fi des États. Il va jusqu'à amadouer l'Italie avec qui il a un lourd contentieux mais qui est également membre du G7.

Si cette ligne supra-nationale sort minoritaire au Parlement Européen en mai, Macron aura fort à faire pour obtenir un accord de ses collègues du G7. Fini le rêve de la présidence européenne.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Ni rode pa lo paradi, l'anfèr ni vé pa, mé in bon rodrèsman par in lasanblé térytoryal, akoz pa !

Matante Zélida la ékri Justin :

Mon shèr nové, mon spèss salté, rouj-de-fon dovan l'éternité si mi konpran bien zot lé intéressé par in l'asanblé lo térytoir. Moin lé a d'mandé si sa la pa in n'ot fason rolans lo séparatis. Moin lé a dmandé si la pa in n'ot fason rolans lotonomi. Pou kosa mi di sa ? Pars avèk zot lé shoz lé zamé fini é tout bann zokazyon lé bon pou zot fé lèw lo mor. A antann azot demoun noré l'inprézyon lé shoz i va mal isi shé nou. Poitan lé loin d'ète konmsa é moin lé sirésèrtin bonpé péi i yèmré z'ète dann la sityasion ni lé koméla : la pa lo paradi biensir, mé la pa l'anfèr non pli. Tok ! Pran sa pou ou !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz toultan la boush rouvèr, biensir mi di arpa ou la vi ni amenn isi sé in vi d'anfèr. Biensir ni rode pa non pli lo paradi. Mé sak ni di sé ké lé shoz i pouré alé myé ké zot i lé koméla. Mi pans ou la fini antann pli d'in foi nou lé dann in sityasion atipik : sa i vé dir nou lé pa vréman dévlopé san pour san, mé nou lé pa non pli soudévlopé. Sa i vé dir néna désèrtin v oiyan i klèr o vèr, mé néna galman désèrtin voiyen lé dann rouj.

In légzanp : lo bann l'antropriz lé pa bien koméla, néna touzour in kantité d'moun ilétre, néna dé problèm dann lojman, dann lédikasyon mé néna sirtou in gran linégalité rant lo moun anlèr épi lo moun atèr. Voiyen o vèr néna osi, biensir, mé la pa tout sak i kont konm voiyen lé o vèr. Alor, sak lé sir sé ké nout péi la bézoin d'in gran shanjman é la pa arienk nou bann rouj i pans sa, néna galman bann zilé jone, épi néna tout in kantité d'moun i majine lo bien pou lo péi i pans galman konmsa. Zot i kontant pa d'in sistyasion konm nou néna zordi.

Matant ou i an souvien bann manifèstasyon Cospar kan plis vin mil pèrsone la dsann dann shomin pou domann in vré shanjman zot la pa gagné. Dopé moi d'novanm bann zilé jone i arète pa domann in shanjman dann lo péi é si i tienbo pa kont sak lopinyon i pans moin lé sir nora ankor boulvèrsman par dsi boulvèrsman. Ni pé pa kontinyé konmsa matant é sé pou sa désèrtin i domann in l'asanblé lo térytoir pou fini par trouv in bon solisyon pou nout tout rényoné. Tok ! Pran sa pou ou !

Justin